

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 6 juin 2016**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 6 juin 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Richard Lehoux.

Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, et Carl Marcoux.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

***Ouverture de l'assemblée***

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

***110-06-16 Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux
- 4- Rapport du maire
- 5- Rapport du comité de voirie
- 6- Période de questions
- 7- Correspondance
- 8- Listes des permis et certificats
- 9- Chèques et comptes
- 10- Avis de motion – Règlement sur la qualité de vie
- 11- Rapport annuel sur la gestion de l'eau
- 12- Scellement de fissures
- 13- Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- 14- Demande à la CPTAQ – Normand Guay
- 15- Demande à la CPTAQ – Ferme André Labbé & Jeanne Couture S.E.N.C
- 16- Demande de dérogation mineure collective
- 17- Demande de subvention – Autorisation
- 18- Appui aux producteurs laitiers dossier lait diafiltré
- 19- Embauche d'un pompier volontaire
- 20- Varia
- 21- Clôture de l'assemblée

***111-06-16 Adoption des procès-verbaux***

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 2 mai et de la séance spéciale du 16 mai soient adoptés tels que rédigés.

### ***Rapport du maire***

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

### ***Rapport du comité de voirie***

Le rapport de la tournée du comité de voirie est déposé. Monsieur Alain Gilbert répond aux questions des conseillers.

### ***Correspondance***

- Lettre de remerciement – Cocktail-bénéfice
- Demande d'arrêt de construction – Corporation du chemin de l'Amitié

### ***Listes des permis et certificats***

Les listes des permis et certificats ont été déposées auprès des membres du conseil pour information.

### ***112-06-16 Chèques et comptes***

Il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que les chèques au montant de 345 189,22 \$ et les achats au montant de 257 438,71 \$ soient approuvés.

### ***113-06-16 Avis de motion – Règlement sur la qualité de vie***

Avis de motion est donné par Hugo Berthiaume, conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil un règlement sur la qualité de vie.

### ***114 -06-16 Rapport annuel sur la gestion de l'eau***

CONSIDÉRANT que la Stratégie d'économie d'eau potable impose aux municipalités l'obligation de produire et d'accepter le rapport annuel d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le rapport a été présenté aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable soit déposé et accepté par le Conseil municipal tel que présenté par le directeur général.

### ***115-06-16 Scellement de fissures***

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à six entreprises pour le scellement de fissures avec et sans fraisage;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit faire 1 000 mètres de scellement de fissure sans fraisage et 1 000 mètres avec fraisage;

CONSIDÉRANT que les prix soumis étaient les suivants :

	<b>Sans fraisage</b>	<b>Avec fraisage</b>
Pavage Gilles Audet inc.	3.50 \$/m l.	— \$/m l.
Scellement J.F. inc.	1.40 \$/m l.	2.00 \$/m l.

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de Scellement J.F. pour le scellement de fissures avec et sans fraisage au prix estimé de 3 400 \$ avant taxes.

**116-06-16 Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)**

ATTENDU que les assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendront les 29, 30 septembre et 1er octobre 2016 au Centre des congrès de Québec;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

D'autoriser l'inscription de madame Shirley McInnes et monsieur Alain Gilbert aux assises annuelles de la FQM les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Québec.

Que le coût unitaire par élu est de 720 \$ incluant les frais d'inscription. Les taxes et les frais de déplacement sont en sus.

**117-06-16 Demande à la CPTAQ – Normand Guay**

CONSIDÉRANT que M. Normand Guay est propriétaire du lot 3 582 286 d'une superficie totale de 318 700 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que M. Normand Guay a mandaté M. Lauréan Tardif, agronome pédologue, pour présenter la demande à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que M. Normand Guay désire procéder à l'extraction de matériaux graveleux sur le lot 3 582 286;

ATTENDU que M. Normand Guay demande à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 3 582 286;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar appuie la demande de M. Normand Guay auprès de la CPTAQ concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 3 582 286, soit l'exploitation d'une gravière

Que la municipalité informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

**118-06-16 Demande à la CPTAQ – Ferme André Labbé & Jeanne Couture S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT que Ferme André Labbé & Jeanne Couture S.E.N.C. est propriétaire des lots 3 975 301, 3 975 302, 5 557 798, 5 557 799, 5 557 800 et 5 557 801 d'une superficie totale de 572 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que Ferme André Labbé & Jeanne Couture S.E.N.C. désire procéder à l'extraction de matériaux graveleux sur le lot 3 975 301;

ATTENDU que Ferme André Labbé & Jeanne Couture S.E.N.C. demande à la CPTAQ l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 975 301;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar appuie la demande de Ferme André Labbé & Jeanne Couture S.E.N.C. auprès de la CPTAQ concernant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture le lot 3 975 301, soit l'exploitation d'une gravière

Que la municipalité informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

#### ***119-06-16 Demande de dérogation mineure collective***

CONSIDÉRANT le règlement de zonage 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT le chapitre 18 de ce règlement vient interdire bon nombre de pratique dans la rive, qui est statué, règle générale à 10 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation à porter collective a été déposée pour réduire les usages interdit dans une partie de la rive du cours d'eau Marcoux entre la route 216 et le lot 3 581 930;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un cours d'eau à débit intermittent (pratiquement sec durant l'été);

CONSIDÉRANT que la bande de protection riveraine réglementaire en milieu agricole est de 3 mètres;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure qui vise à permettre certaines activités dans la bande riveraine de 10 mètres du cours d'eau Marcoux pour les propriétaires situés entre la route 216 et le lot 3 581 930.

Les activités permises dans la bande de 10 mètres, à condition qu'ils ne soient pas dans le dernier 3 mètres de la bande de protection sont :

- Entretien de la végétation excluant la fertilisation et l'emploi de pesticide (de manière non exhaustive, tonte, plantation de végétaux)
- Abatage d'arbre avec permis, plantation d'arbre et d'arbuste
- Toutes les activités déjà permises au chapitre 18, avec les mêmes conditions

Pour la bande restante de 3 mètres, la réglementation actuelle s'applique.

#### ***120-06-16 Demande de subvention – Autorisation***

CONSIDÉRANT que l'œuvre des Loisirs de St-Elzéar désire présenter une demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment de l'OTJ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Elzéar est propriétaire de l'infrastructure actuelle;

CONSIDÉRANT que l'œuvre des Loisirs est l'utilisateur reconnu du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le bâtiment nécessite une rénovation majeure;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

D'autoriser l'Œuvre des Loisirs à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de la rénovation majeure du bâtiment de l'OTJ.

De mentionner à l'organisme Développement d'affaires et Infrastructures que l'Œuvre des Loisirs a l'autorité nécessaire pour effectuer les travaux prévus dans le cadre de son projet.

De mentionner à l'organisme Développement d'affaires et Infrastructures que la municipalité s'engage à faire respecter par l'Œuvre des Loisirs les termes du programme de subvention PIC 150.

### ***121-06-16 Appui aux producteurs laitiers dossier lait diafiltré***

CONSIDÉRANT que le secteur laitier apporte une contribution majeure à l'économie canadienne en générant quelque 215 000 emplois, 18,9 milliards de dollars au PIB et 3,6 milliards de dollars en taxes et impôts aux différents paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que le contrôle des frontières est une responsabilité du gouvernement fédéral et que ce contrôle est fondamental pour l'efficacité et l'atteinte des objectifs de la politique agricole qu'est la gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT que de plus en plus d'entreprises cherchent à contourner la lettre et l'esprit des engagements commerciaux canadiens en matière d'accès à nos marchés par différentes pratiques d'importation (par exemple le programme fédéral de report des droits);

CONSIDÉRANT que le manque de rigueur du gouvernement fédéral dans ce contrôle des frontières a un impact important sur les marchés et les revenus des producteurs laitiers canadiens et compromet l'atteinte des objectifs de gestion du risque et de stabilité du secteur;

CONSIDÉRANT que les produits importés sous différentes formes et de toutes provenances ne sont pas soumis aux mêmes exigences de fabrication et de réglementation, notamment pour le respect de standards de production et de transformation, des règles environnementales et de santé et bien-être animal;

CONSIDÉRANT que les pays d'où viennent ces produits importés importent souvent eux-mêmes une plus faible part de produits laitiers que ne le fait le Canada, et ce, notamment à cause de l'effet de leur politique de subventions agricoles ou de barrières non tarifaires;

CONSIDÉRANT que les concessions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord économique et commercial global (AECG) augmenteront drastiquement les importations de fromages au Canada;

CONSIDÉRANT que pour notre municipalité seulement, cela a causé des pertes financières directes entre 300 000 \$ et 400 000 \$ l'an passé pour la quinzaine de fermes laitières;

CONSIDÉRANT que les pertes ont un effet direct sur les fournisseurs agricoles de notre municipalité et région;

CONSIDÉRANT que ce dossier retarde des projets de transfert de ferme à la relève et incite plusieurs à considérer la vente de leur entreprise;

CONSIDÉRANT que l'agriculture est essentielle pour assurer la pérennité de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et unanimement résolu

Que le Conseil municipal demande au gouvernement fédéral, à tous ses agences et ministères concernés :

- De mettre en place des mesures sérieuses, crédibles et vérifiables exigeant que les produits et ingrédients laitiers importés respectent au moins le même niveau de normes de production et de transformation que les mêmes produits faits au Canada, que ce soit en matière de qualité, salubrité, environnement, santé et bien-être animal;
- D'exclure dans les plus brefs délais tous produits alimentaires du programme de report des droits;
- De s'assurer et de pouvoir démontrer que tous les produits et ingrédients laitiers qui ont été importés en vertu de programmes qui prévoient leur réexportation le sont bel et bien

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier ministre Justin Trudeau et au ministre de l'Agriculture fédérale, M. Lawrence MacAulay

#### ***122-06-16    Embauche d'un pompier volontaire***

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie voudrait ajouter à son effectif un nouveau pompier afin de compléter sa brigade et de remplacer les pompiers qui songent à quitter le service;

En conséquence, il est dûment proposé par Carl Marcoux et résolu unanimement

D'autoriser l'engagement d'un nouveau pompier volontaire, soit monsieur Christian Provencher.

#### ***123-06-16    Clôture de la réunion***

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carl Marcoux de clore l'assemblée. Il est 21 h 45.

---

Richard Lehoux, Maire

---

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général